

# INTRODUCTION GÉNÉRALE :

## REGION Tanger-Tétouan

Située à la jonction de deux mers à l'extrême nord du Royaume du Maroc sur une superficie de 11 570 km<sup>2</sup>, la région de Tanger-Tétouan est limitée au nord par le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par la région du Gharb Chrarda Bni Hssen et à l'est par la région de Taza Al Houceima -Taounat. Avec sa position sur deux façades maritimes et la présence de reliefs de tailles importantes et d'altitudes moyennes, le contexte biogéographique fait de la région une zone de microclimats appréciables. Selon le dernier découpage administratif de 2004, la région Tanger-Tétouan se compose de 2 préfectures et 4 provinces, constituées de 11 cercles et 97 communes dont 10 communes urbaines.

La population de la région Tanger-Tétouan s'établit en 2006 à 2 545 000 habitants soit 8,3% de la population totale du pays. En termes d'évolution, cette population s'est accrue durant la période intercensitaire 1994-2004 à un taux annuel moyen de 2% contre 1,4% au niveau national. A l'horizon 2015 les effectifs de la population et des ménages atteindront respectivement 2 883 000 habitants et 647 000 ménages.

Dans le domaine de l'emploi, la population active au niveau de la région s'élève, en 2006, à 805 113 personnes, soit un taux d'activité de 46,1% (43,8% en milieu urbain et 49,8% en milieu rural). Le taux de chômage, quant à lui, s'est établi, selon la même source à 8,4% contre 9,7% au niveau national.

L'agriculture et la pêche représentent les activités dominantes au niveau de la région, aussi bien par les emplois offerts (78,7% de la population active occupée rurale en 2006) que par les effets induits sur la création d'unités agro-industrielles.

En ce qui concerne les ressources en eau, la région dispose, de 12 barrages d'une capacité qui s'élève à 1,2 milliards de m<sup>3</sup>, soit 8,6% de la capacité totale de l'ensemble des barrages du pays.

L'industrie de transformation de son côté, prend de plus en plus d'essor grâce à l'existence d'une infrastructure adéquate et appropriée (routes, ports, aéroports, réseau ferroviaire, zones industrielles et d'activités économiques...), ainsi en 2006, la région abritait plus de 716 unités industrielles ayant généré une production de 19 milliards de Dh , un investissement de 1,5 milliards de Dh et une valeur ajoutée d'environ 8 milliards de Dh soit respectivement 9,1% , 8,2% , 9,8% et 11,7% des valeurs enregistrés au niveau national.

La région de Tanger-Tétouan qui dispose de 8 ports, a connu, en l'an 2002, le lancement des travaux de construction du complexe portuaire Tanger-Med et ses projets satellites, ce projet situé à 45 Km à l'est de Tanger et à 15 Km de l'Europe est un projet d'infrastructure intégré et s'articule autour de trois composantes principales à savoir : le port, les zones franches et les infrastructures de connexion, offrant ainsi aux investisseurs nationaux et étrangers des atouts indéniables et vise un marché de proximité de plus de 600 millions d'habitants comprenant l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord Ouest, ainsi que l'Amérique du Nord. En outre, il prévoit de générer à l'horizon de 2020 un trafic de 3 millions de conteneurs, de drainer un milliard d'Euro d'investissements privés et de créer environ 145 000 emplois.

Sur le plan social, il y a lieu de noter qu'au titre de l'année universitaire 2005-2006, au niveau de la région de Tanger-Tétouan, 19 794 étudiants poursuivaient leurs études supérieures à l'Université Abdelmalek Essaadi et pas moins de 1000 étudiants dans les établissements et instituts spécialisés. Quant à l'infrastructure sanitaire, au niveau de la région, elle vient d'être renforcée par la création de deux grands hôpitaux à Tanger et M'diq, portant ainsi le nombre de formations sanitaires à 186 formations en 2006 dont 13 hôpitaux de capacité litière totale de 2 316 lits.

Pour le secteur du tourisme, la région dispose d'infrastructures de transport, d'hébergements et de sites touristiques variés en mesure d'attirer un grand nombre de touristes. Ainsi en 2006, la région englobe 292 établissements hôteliers dont 82 classés pour une capacité globale de 18 057 lits.

Enfin, dans le secteur énergétique, la région abrite, en plus de 3 stations thermiques, 3 usines hydrauliques et un parc éolien, 2 connexions d'importance capitale pour le développement local en particulier et celui du pays en général, il s'agit du gazoduc Maghreb Europe et de l'interconnexion des réseaux électriques de l'Espagne et du Maroc.

# *La Wilaya de Tanger*

## **Situation Géographique**

La Wilaya de Tanger se situe au Nord-Ouest du pays. Elle se limite :

- Au Nord par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée.
- Au Sud par la province de Larache.
- A l'Est par la province de Tétouan.
- A l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Elle se constitue d'une aire spatiale -Le Tangérois- située dans le détroit de Gibraltar, entre la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, cette zone se présente comme " l'hinterland " naturel de la ville de Tanger. Elle coïncide approximativement avec le bassin de l'Oued Mharhar. Géologiquement, c'est une unité numidienne par ses contreforts Nord Occidentaux. Elle se complète par les plaines alluviales du quaternaire. Le substrat géologique a produit un pays aux collines douces et aux fonds de vallée recouverts d'alluvions.

## **Découpage administratif**

La région de Tanger-Tétouan a connu un nouveau découpage administratif en septembre 2003. Les changements ont affecté essentiellement la province de Tétouan dont on a soustrait 4 communes rurales, lesquelles ont été regroupées avec 4 communes rurales de la préfecture de Fahs Bni Makada pour constituer la province de Fahs-Anjra. La commune urbaine de Bni Makada, quant à elle, s'est vue rattacher à la préfecture de Tanger-Assilah. La Wilaya de Tanger se compose ainsi :

*La préfecture de Tanger-Assilah :*

- 10 communes : Tanger, Assilah (M), Boukhaléf, Dar Chaoui, Al Manzla, Azzinate, Aqouass Briech, Lkhaloua, Sahél Chamali, Sidi Lyamani.
- 4 arrondissements : Tanger Al Médina, Charf Souani, Charf Mghogha, Bni Makada.
- 4 caïdats : Boukhaléf, Dar Chaoui, Gharbia, Sidi Lyamani.
- 1 cercle : Assilah

*La province de Fahs-Anjra :*

- 8 communes : Laaouma, Al Bahraoyine, Malloussa, Ksar Sghir, Taghramt, Ksar El Majaz, Anjra, Jouamaa.
- 5 caïdats : Laaouma, Malloussa, Ksar Sghir, Taghramt, Anjra.
- 2 cercles : Fahs, Anjra.

## **Superficie et population**

La Wilaya de Tanger s'étend sur une superficie de 1685 km<sup>2</sup> soit 14,56% de la superficie totale de la région avec 0.24% du total du Maroc.

D'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2004 (RGPH-2004), la population de Tanger est de 859.878 habitants (dont 3107 étrangers) se répartissant comme suit :

→ La préfecture de Tanger-Assilah : 762.583 habitants (population quasiment urbaine) soit 30,87% du total de la région de Tanger-Tétouan ; 2,55% du total du Maroc avec un taux d'accroissement annuel de 2,6%.

→ La province de Fahs-Anjra : 97.295 habitants (population totalement rurale) soit 3,94% du total de la région Tanger-Tétouan ; 0,33% du total du Maroc avec un taux d'accroissement annuel de 2,7%.

## **Urbanisation**

Le processus d'urbanisation que connaît la Wilaya de Tanger est le résultat de forts accroissements de la population urbaine (accroissement naturel et exode rural) et du développement des activités commerciales, industrielles et administratives, essentiellement dans les grandes agglomérations qui entraîne des changements des limites des communes urbaines.

La préfecture de Tanger-Assilah est le noyau urbain le plus important de la région de Tanger-Tétouan : 703.614 habitants. Le taux d'urbanisation s'élève ainsi à 92,3% en 2004 contre 88,9% en 1994. Elle héberge près de la moitié de la population urbaine régionale (49%) avec un taux d'accroissement annuel de 2,9% tandis que l'on note une récession de l'accroissement de la population rurale (-1,1%). L'attraction de la préfecture de Tanger-Assilah est sans conteste, 6 nouveaux urbains sur 10 s'y retrouvent.

## **Densité de la population**

Par ailleurs, la Wilaya de Tanger connaît une densité de population bien supérieure à celle atteinte au niveau régional: 861 hab/km<sup>2</sup> contre 213 hab/km<sup>2</sup> d'après le RGPH de 2004. C'est l'une des plus élevées de la région.

La préfecture de Tanger-Assilah est le noyau urbain le plus important de la région de Tanger-Tétouan, Le taux d'urbanisation s'élève ainsi à 92,3%

## **Structure de la population tangéroise**

L'analyse de la structure par grands groupes d'âges et du rapport de masculinité de la population de la Wilaya permet de relever les caractéristiques suivantes:

Au niveau d'ensemble, cette population est constituée de presque autant d'hommes que de femmes. Par ailleurs, la population de moins de 15 ans a tendance à baisser en faveur des deux autres grands groupes d'âges. Ce qui exprime d'une manière approchée le vieillissement de la population et la charge économique que doit supporter la catégorie de la population productive, qui est de l'ordre de 56,6% pour la province de Fahs-Anjra et de 63,1% pour la préfecture de Tanger-Assilah selon le RGPH de 2004, donc une pression croissante sur le marché de l'emploi et une réduction du poids de la population en âge préscolaire et scolaire. Toutefois, le vieillissement de la population résulte de la baisse soutenue du niveau de la fécondité et l'augmentation progressive de l'espérance de vie qui atteint 70,80. Mais, l'augmentation du poids de la population en âge d'activité pourrait être dû aussi à la migration interne sélective des individus en âge actif vers la Wilaya.

## **Fécondité**

Une étude sur la fécondité des femmes en âge de procréation (15 - 49 ans) à travers l'indice synthétique de fécondité qui estime le nombre moyen d'enfants par femme permet de relever les caractéristiques suivantes :

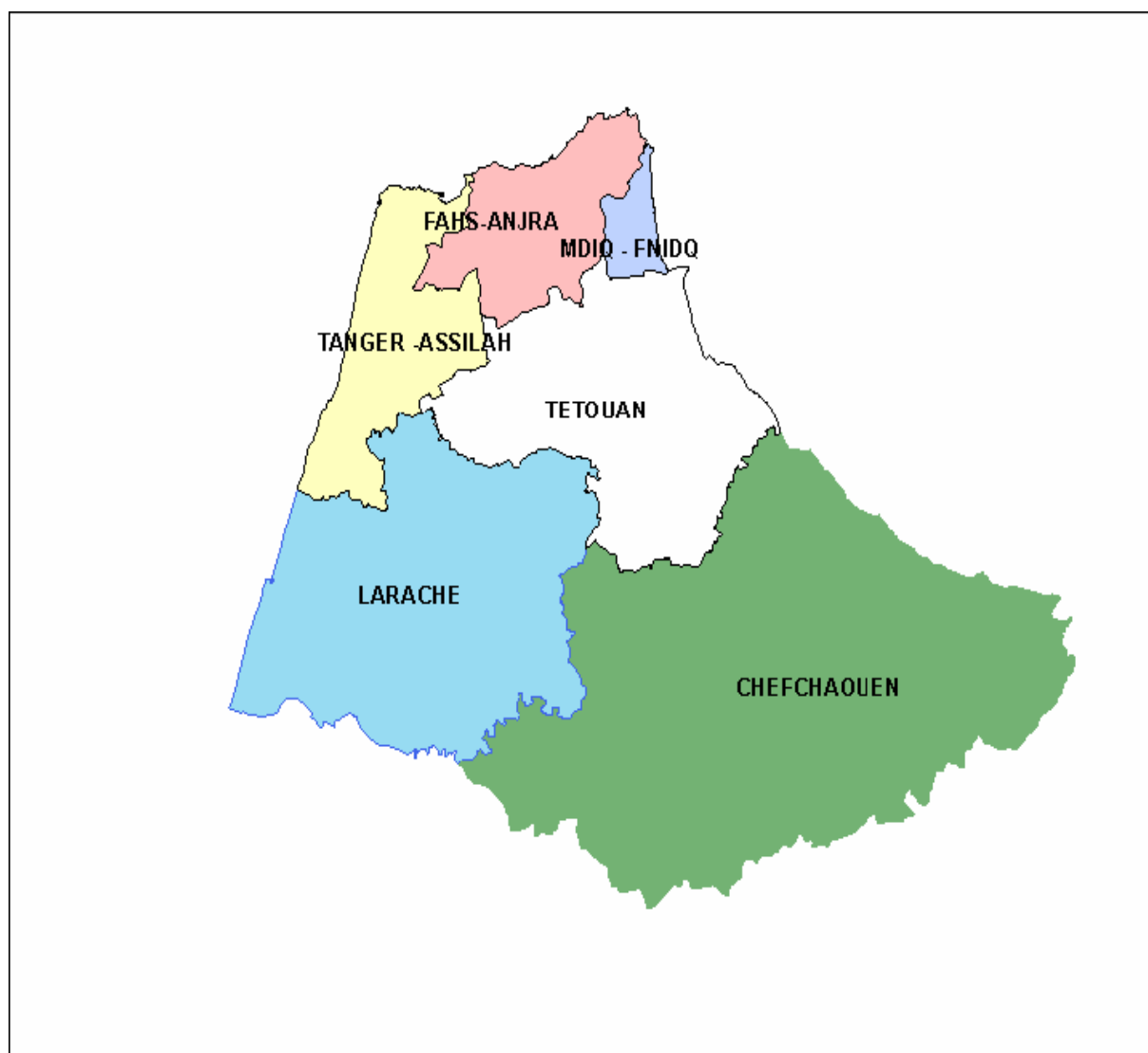
La province de Fahs-Anjra connaît un niveau de fécondité élevé à celui de la région: 3,3 enfants par femme contre 2,7 enfants. Au sein de la préfecture de Tanger-Assilah cet indice s'élève à 2,2 enfants par femme, soit un niveau de fécondité plus faible que celui enregistré au niveau de la région 2,7 enfants. En outre, il ressort de l'examen de ces indices qui ont atteint en 1994: 5,4 pour la province de Fahs-Anjra et 3,1 pour la préfecture de Tanger-Assilah, que la Wilaya de Tanger a connu une baisse de la fécondité. Cette baisse s'explique d'une part par la tendance à l'usage des méthodes contraceptives et d'autre part par le recul de l'âge au premier mariage des femmes et donc la réduction de la période de procréation.

## **Hydrographie et climat**

Du point de vue hydraulique, La Wilaya de Tanger est traversée par plusieurs oueds. Parmi les principaux cours d'eau on trouve: Oued Ayacha, Oued M'harhar, Oued Boukhaléf, Oued Lahachef, Oued Ksar Sghir et Oued Alyane. Les apports ont de l'ordre de 500 millions m<sup>3</sup>/an. Pour la Wilaya, les principaux barrages sont ceux d'Ibn Battouta avec une capacité de 34 millions m<sup>3</sup> et le 9 Avril 1947 avec une capacité de 300 millions m<sup>3</sup>. Quand à l'eau souterraine, la nappe fondamentale est celle de Charf El Akab qui avec une réserve totale évaluée à 25 millions de m<sup>3</sup> constitue un authentique réservoir naturel. Grâce à ses deux façades maritimes, la Wilaya de Tanger se distingue par un climat doux et humide. Néanmoins, Tanger est souvent envahie par des vents d'Est (Chergui) très forts avec une vitesse moyenne de 30 Km/h.

Les températures restent clémentes en hiver, douces en été. Elles atteignent rarement 0°C au mois de janvier et les maxima les plus fréquents de ce mois oscillent entre 14°C et 18°C. En été, l'atmosphère se réchauffe sensiblement, les températures maxima les plus fréquentes en juillet varient de 16°C à 26°C. Des pics de 32°C à 38°C ont pu être enregistrés quelques jours par an, mais leur fréquence demeure exceptionnelle.

Les précipitations s'élèvent en moyenne à 800 mm/an.



## *La préfecture de Tanger-Assilah*

*Répartition du nombre des cercles et communes :*

Nombre de cercles : 1

Nombre de communes :

    Urbaines : 2

    Rurales : 8

***Démographie régionale :***

## Population de la région :

Urbain : 740 000 personnes qui représente 48.8% de la population de la région Tanger-Tétouan.\*

Rural : 54 000 personnes qui représente 5.7% de la population de la région Tanger-Tétouan.\*

Ensemble : 794 000 personnes qui représente 31% de la population de la région Tanger-Tétouan.\*

\*Source : Direction Régionale du Haut Commissariat au Plan.

Le ménage comme unité statistique d'observation la plus pratique lors des enquêtes et recensements, constitue l'élément pertinent d'analyse dans diverses études à caractère économique ou sociodémographique.

Concernant les résultats des deux derniers recensements, on note que l'effectif des ménages s'est accru considérablement en l'espace de 10 années. Parmi les plus fortes augmentations au niveau de la région Tanger-Tétouan ont été enregistrées en termes relatifs au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah avec 43%.

Pendant la période intercensitaire 1994-2004, le nombre de ménages dans la préfecture a augmenté à un rythme bien supérieur à celui de la population, soit respectivement 2,8% et 2,0% par an, ce qui a contribué à la régression de la taille moyenne des ménages de 5,2 à 4,7 personnes par ménage en dix ans.

## Urbanisation :

Le processus d'urbanisation que connaît la préfecture Tanger-Tétouan est le résultat du fort accroissement que connaît la population urbaine (accroissement naturel, migration et l'aménagement de l'espace urbain), et du développement des activités commerciales, industrielles et administratives, essentiellement dans les grandes agglomérations, ce qui entraîne des changements des limites des centres urbains.

Le taux d'urbanisation s'est élevé ainsi à 92,3% en 2004 contre 55,1% au niveau national.

L'augmentation des taux d'urbanisation entre 1994 et 2004 n'est pas uniforme pour l'ensemble des provinces et préfectures de la région; elle est particulièrement plus forte au niveau des préfectures de Tanger-Assilah et M'diq-Fnideq.



L'analyse de l'accroissement de la population urbaine durant la période intercensitaire fait ressortir la dynamique urbaine de préfecture de Tanger-Assilah (2,9%) dont le taux annuel moyen a dépassé celui enregistré au niveau régional (2,4%) et national (2,1%).

Ceci étant, il est utile de mentionner que l'armature urbaine régionale sera renforcée dans les années à venir par la création de 3 nouvelles zones d'urbanisation, destinées à résorber les déficits enregistrés en logements et accompagner l'accroissement démographique qu'entraînera l'entrée en activité du nouveau port Tanger Méditerranée et ses projets satellites, évitant ainsi un développement incontrôlé de l'urbanisation.

Dans ce sens, située au site du centre de Geznaya à la commune de Boukhalef, la nouvelle ville "Geznaya El Jadida", d'une capacité d'accueil prévue de 350 000 habitants sur une superficie de 1 700 ha, est destinée à soulager la pression exercée sur la ville de Tanger, en satisfaisant les besoins en logements alimentés par la création d'emplois dans les deux zones industrielles qui y sont implantées.

De même, la nouvelle ville "Ksar Sghir-Ksar El Majaz", est projetée au site actuel du centre Ksar Sghir sur une superficie de 1 500 ha. Appelée à jouer le rôle de chef lieu de la province de Fahs Anjra, cette ville permettra sans doute d'absorber la poussée démographique exercée sur les parties environnantes au nouveau port.

Aussi, la nouvelle ville "Melloussa", permettra de répondre aux besoins en logements alimentés par l'accroissement démographique et la migration qu'engendrera la mise en place des deux zones industrielles Melloussa 1 et Melloussa 2 et de la zone franche programmées dans le cadre du nouveau port.

La préfecture de Tanger-Assilah se distingue par la densité de population la plus forte de la région avec 860,7 hab/km et parmi les densités les plus fortes au niveau national dont la moyenne nationale ne dépasse pas 42,1 hab/km.

### Caractéristiques démographiques :

L'analyse de la structure de la population et du rapport de masculinité, qui mesure l'importance des effectifs des hommes par rapport à ceux des femmes, permet de relever que la population régionale se répartit presque à égalité entre le sexe masculin et le sexe féminin en 2004, puisqu'on compte près de 101 hommes pour 100 femmes. Toutefois, cette proportion varie sensiblement en passant d'un milieu de résidence à l'autre. Ainsi, ce rapport, confirme la prédominance du sexe masculin en

milieu rural (103 hommes pour 100 femmes), alors qu'il n'est que de 99 hommes pour 100 femmes en milieu urbain.

Par ailleurs, même si la population des moins de 15 ans a tendance à baisser au cours de cette décennie, son poids reste encore élevé, essentiellement à cause de l'amélioration des conditions de santé, infantile et juvénile d'une part, et de la baisse modérée de la fécondité d'autre part.

La tranche de la population en âge d'activité (15 – 60 ans) constitue une proportion importante, elle est de l'ordre de 59,4% en 2004 (53,5% en 1994), donc des potentialités à rentabiliser mais également des préoccupations auxquelles il faut trouver des solutions au niveau de l'emploi.

Toutefois, l'augmentation de la proportion de cette tranche d'âge laisse supposer un vieillissement relatif de la population durant la période intercensitaire 1994-2004. Ce vieillissement est plus constaté lors du suivi de l'évolution du poids de la population de 3ème âge (60 ans et plus) dont la proportion a augmenté de 6,5% à 7,6% durant la même période.

L'attitude de la population vis-à-vis du mariage, les dissolutions d'unions, les remariages sont en fait conséquents de tout un ensemble de causes socio-économiques dont les effets varient suivant le temps, les coutumes et les lieux géographiques.

D'après les résultats du recensement de 2004, on note que le statut de « marié » prédomine avec 51,4% de la population âgée de 15 ans et plus. Quant aux célibataires, ils représentent 42%. Toutefois, cette moyenne occulte des disparités relativement importantes entre les sexes puisque la part des célibataires de sexe masculin (48%) est de 11 points supérieure à celle des femmes (37%), écart qui peut être expliqué par un mariage plus tardif des hommes. Quant aux personnes veuves ou divorcées, elles sont représentées à raison de 4,9% et 1,4% respectivement.

L'augmentation constatée des pourcentages des célibataires dans la population, est due au phénomène de la prolongation du célibat qui devient de plus en plus intense et qui s'explique principalement par l'augmentation de la durée des études scolaires et par des raisons d'ordre économique et social. Ce phénomène avait comme répercussion la prolongation de l'âge au premier mariage, qui s'élève à 31,7 ans chez les hommes et à 27,7 ans chez les femmes au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah, et la baisse de la fécondité. En effet l'indice synthétique de fécondité au niveau de la région Tanger-Tétouan a baissé de 4,2 en 1994 à 2,7 en 2004. Par milieu de résidence, cette baisse a été de 6,2 à 3,7 en milieu rural et de 3,1 à 2,1 en milieu urbain.

## Analphabétisme :

En 2004, 805 525 personnes sur 1 937 278, âgées de 10 ans et plus, ont déclaré ne pas savoir ni lire ni écrire, soit un taux d'analphabétisme de 41,5% pour l'ensemble de la région Tanger-Tétouan, contre 43% au niveau de l'ensemble du pays. Ainsi, le taux d'analphabétisme régional qui était de 53,6% en 1994, a donc enregistré une baisse considérable suite aux efforts déployés dans le but d'éradiquer ce fléau au niveau national comme au niveau des autres subdivisions administratives du Royaume.

A l'intérieur de la région, ce taux varie de 30% comme minimum enregistré dans la préfecture de Tanger-Assilah.

Cependant, ce taux reste tributaire et varie d'une façon significative selon qu'on tient compte les composantes suivantes : sexe, âge et milieu de résidence. En effet, bien que le déclin de l'analphabétisme ait été régulier pour les deux sexes dans le passé, il n'en reste pas moins que la situation des femmes, comptant parmi elles plus de 5 femmes analphabètes sur 10 (53,9%) en 2004, demeure préoccupante par rapport à celle des hommes dont le taux ne dépasse guère 3 hommes sur 10 (29,2%).

Selon l'âge, le taux d'analphabétisme augmente régulièrement pour atteindre son maximum chez les générations qui sont nées avant 1954 et qui sont âgées d'au moins 50 ans en 2004 avec un taux de 69,1%.

Dans la préfecture de Tanger-Assilah, le taux d'analphabétisme est le moins dans toute la région de Tanger-Tétouan avec 19,6% pour le sexe masculin et 40,30% pour le sexe féminin.

## Projections des ménages :

Au niveau de la préfecture de Tanger-Tétouan :

En 2005 : 166 000

En 2010 : 194 000

En 2015 : 225 000

Et les projections des ménages urbains au niveau de la préfecture de Tanger-Tétouan :

En 2005 : 160 000

En 2010 : 190 000

En 2015 : 223 000

On relève que l'importance de la préfecture de Tanger-Assilah et de la région de Tanger-Tétouan en général devient de plus en plus importante

dans le tissu national avec l'augmentation des ménages de 8,6% en 2005 à 8,9% en 2015.

## SITUATION DU MARCHE DU TRAVAIL :

L'Enquête Annuelle sur l'Emploi réalisée par le Haut Commissariat au Plan se fixe comme objectifs l'observation du volume et des principales caractéristiques de l'activité, du chômage et du sous-emploi ainsi que la saisie de leurs structures socio-démographiques et socio-professionnelles.

Sur un total de 1 745 338 personnes, âgées de 15 ans et plus, résidant dans la région Tanger-Tétouan en 2006, on compte 805 113 personnes actives et 940 225 personnes inactives, soit un taux d'activité de 46,1%.

Il s'ensuit que le taux d'emploi (rapport de la population active occupée à la population totale âgée de 15 ans et plus) au niveau de la région est de 42,2% contre 46,3% à l'échelle de l'ensemble du pays. Selon le milieu de résidence, le taux d'emploi est maximal en milieu rural (48,5% contre 38,3% en milieu urbain).

L'analyse de l'évolution du marché du travail urbain fait ressortir un gain de 11 113 emplois entre 2005 et 2006 au niveau de la région Tanger-Tétouan. Les activités du secteur de l'agriculture, forêts et pêche ont contribué fortement à la création d'emplois, par contre les activités des autres secteurs ont perdu plus de 3 000 postes de travail.

En 2006, le taux d'activité a été de l'ordre de 46,1%. Ce taux varie selon le milieu de résidence. Presque la moitié de la population rurale est active contre 43,8% pour la population citadine.

Selon l'âge, l'activité atteint son maximum pour la population âgée de 25 à 34 ans aussi bien en milieu urbain (56,2%) qu'en milieu rural (60,1%). Ainsi, des écarts importants, entre le taux d'activité urbain et rural, sont constatés et spécialement pour les groupes d'âges 15-24 ans et 60 ans et plus.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que les taux d'activité en milieu rural dépassent constamment ceux enregistrés en milieu urbain. Des variations importantes, selon le milieu, sont observées au niveau de tous les groupes d'âges dues surtout à la sous scolarisation et au phénomène de l'«auto emploi » en milieu rural.

En effet, le taux d'activité pour les personnes âgées de 60 ans et plus, atteint respectivement pour les milieux urbain et rural 9,2 % et 27,3 %.

Selon le sexe, le taux d'activité chez les hommes est plus que cinq fois supérieur à celui enregistré au niveau des femmes. Pour ces dernières, le

taux d'activité en milieu rural dépasse de presque 2 points celui constaté en milieu urbain.

Enfin, l'analyse de l'activité économique selon le niveau d'instruction révèle que les taux d'activité sont élevés pour les personnes ayant effectué des études supérieures.

Milieu	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	73,8	14,8	43,8
Rural	82,4	12,6	49,8
Ensemble	77,3	14,0	46,1

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi (Direction de la Statistique)

***Taux d'activité (en %) selon le sexe et le milieu de résidence, 2006***

Milieu	Sans diplôme	Niveau moyen	Niveau supérieur	Total
Urbain	41,8	41,2	60,3	43,8
Rural	50,2	44,5	42,7	49,8
Ensemble	46,1	41,6	59,8	46,1

Source : Enquête Nationale sur l'Emploi (Direction de la Statistique)

***Taux d'activité (%) de la population âgée de 15 ans et plus selon le diplôme et le milieu de résidence, 2006***

Le taux de chômage ressort de l'Enquête Nationale sur l'Emploi que le nombre total de personnes en âge d'activité et qui sont à la recherche d'un emploi s'est élevé dans la région Tanger-Tétouan à 67 864 en 2006. Le chômage dans la région demeure un phénomène urbain, puisque les villes abritent 86,8% de l'effectif des chômeurs.

Par ailleurs, le chômage touche plus particulièrement les jeunes. En effet, 59% des chômeurs sont âgés de moins de 25 ans. De même, le chômage est plus important parmi les personnes ayant un diplôme de niveau supérieur.

Selon le sexe, le chômage touche davantage les femmes en milieu urbain, par contre elles constituent la catégorie la moins touchée par le chômage

en milieu rural grâce à l'emploi non rémunéré (aides familiales) qui y reste très répandu.

Le taux de chômage affiché dans la région est inférieur à celui enregistré au niveau national en 2006 pour les deux milieux de résidence. Cependant à l'échelle provinciale, et à la différence des autres provinces de la région, Tétouan et Tanger-Assilah enregistrent un taux de chômage dépassant sensiblement celui enregistré au niveau national.

### Niveau de vie et consommation :

L'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages qu'entreprend périodiquement le Haut Commissariat au Plan permet, de renseigner sur le niveau de vie atteint par la population, ainsi que le mode de vie suivi par chaque catégorie de population.

Cette enquête permet également aux instances concernées, privées et publiques, d'évaluer les besoins présents et futurs de la population surtout dans les domaines revêtant un caractère prioritaire (habitat, santé, alphabétisation et scolarisation, etc.).

(en Dh)

Dépense annuelle moyenne par personne	ENCDM 1984/85			ENNVN 1998/99			ENCDM 2000/01		
	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
. Région	4 350	2 492	3 425	8 820	4 813	7 068	10 052	5 807	8 326
. Maroc	4 915	2 637	3 623	10 152	5 085	7 823	10 642	5 288	8 280

Sources : - Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) 1984/85  
 - Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVN) 1998/99  
 - Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) 2000/2001

### ***Evolution des dépenses annuelles moyennes par personne entre 1984 et 2000***

L'examen des données ci-dessus montre que les dépenses annuelles moyennes par personne dans les deux milieux urbain et rural ont plus que doublé entre 1984 et 2000, (le même constat reste valable au niveau du Maroc).

De même, les disparités entre les milieux urbain et rural en matière de dépenses par personne dans la région demeurent encore très accentuées. En moyenne le citadin de la région dépense 1,7 fois plus que le campagnard, soit 10 052 Dh et 5 807 Dh respectivement, contre 2 fois au niveau national.

Le sexe et le niveau d'instruction du chef de ménage constituent aussi des éléments de différenciation des dépenses de consommation. Ainsi, les

ménages dirigés par une femme se caractérisent par un niveau de vie légèrement supérieur (9 292Dh) contre 8 126 Dh pour les ménages dirigés par un homme. D'autre part, la dépense annuelle moyenne par personne varie de 6 921 Dh au sein des ménages dont le chef de ménage est sans niveau d'instruction, jusqu'à 24 828 Dh par personne dans les ménages dont l'instruction du chef de ménage est de niveau supérieur, soit 3,6 fois.

Concernant la structure des dépenses de consommation selon les grands groupes de biens et services, on constate qu'à l'instar de l'ensemble du pays, ce sont les dépenses de première nécessité, à savoir les dépenses d'alimentation et d'habillement qui s'accaparent la moitié des dépenses (50,7%): 44,6% pour l'alimentation et 6,1% pour l'habillement. Le reste est reparti entre l'énergie et les équipements ménagers (26,3%), puis les autres biens et services: 23% (soins médicaux, transport et communication, enseignement, culture et loisirs ...).

Par ailleurs, il convient aussi de noter que les 20% les moins favorisées de la population régionale, vivent avec une dépense n'excédant pas 2 753 Dh par personne et par an, consacrant 57,4% de leur budget à la satisfaction des besoins alimentaires, alors que les personnes appartenant aux 20% les plus aisées, dépensent annuellement 18 039 Dh par personne, ne consacrant que 38,4% de leur budget aux dépenses alimentaires.

### Prix à la consommation :

Le Haut Commissariat au Plan réalise des enquêtes permanentes dans le domaine des prix. Les données collectées servent à l'élaboration des indices de prix qui permettent de suivre la conjoncture économique du pays, en particulier le niveau général des prix sur les différents marchés.

Dans ce cadre, l'indice du coût de la vie, qui mesure la variation relative des prix dans le temps et dans l'espace d'un panier de produits destinés à la consommation de la population à revenus modestes (cadres moyens, commerçants, indépendants non agricoles, employés dans les bureaux et services et ouvriers non agricoles), est considéré comme un outil efficace pour le suivi de l'évolution de l'inflation et du pouvoir d'achat de cette catégorie de population.

Le nombre de points de vente où sont observés les prix, soit par lecture directe des prix affichés sur les produits, soit en interrogeant le vendeur lorsqu'ils ne sont pas affichés, s'élèvent à 638 pour Tanger.

Ainsi, en 2006, l'indice du coût de la vie a atteint le niveau 184,4 à Tanger contre 174,3 à l'échelle nationale. Il en résulte que les prix à la consommation relevés dans la région connaissent en moyenne des variations plus remarquables que ceux relevés au niveau national.

Au cours de la période 2001-2006, l'accroissement annuel moyen de l'indice du coût de la vie au niveau de Tanger était de 2,2 % contre 1,9% au niveau national.

## ***Institutions de Formation :***

### **Enseignement supérieur universitaire**

L'enseignement supérieur universitaire au Maroc ne cesse de se développer soit par la création de nouveaux instituts, écoles supérieures et universités, soit par l'afflux d'un nombre de plus en plus croissant d'étudiants bacheliers désireux de suivre un enseignement supérieur leur permettant de s'intégrer efficacement aux mutations technologiques ou économiques que notre pays ne peut éviter tant qu'il demeure ouvert au monde extérieur.

Dans cette optique, et conformément à la politique de décentralisation de l'infrastructure universitaire, la région de Tanger- Tétouan a vu la création de l'université Abdelmalek Essaâdi qui se renforce progressivement par de nouveaux établissements tels que la faculté poly-disciplinaire. Les facultés et écoles relevant de cette université sont localisées à Tétouan et Tanger.

C'est ainsi que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la Faculté des Sciences et la Faculté Polydisciplinaire sont implantées à Tétouan, tandis que Tanger abrite la Faculté des Sciences et techniques, l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, l'Ecole Supérieure du Roi Fahd de la Traduction, la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, et l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées. Par ailleurs, Tétouan abrite la Faculté Ossoul Eddine qui relève de l'Université Quaraouiyine (Fès).

L'effectif global des étudiants qui poursuivaient, en 2005-06, leurs études de premier et second cycles dans les facultés et écoles implantées dans la région s'élevait à 19 794 étudiants, constitués de 53% de sexe féminin, soit une diminution de 0,5% par rapport à 2004-05.

Les formations à dominante scientifique et technique occupent 74% de l'ensemble des étudiants. Durant la même année, l'effectif des étudiants inscrits dans le troisième cycle de l'Université Abdelmalek Essaâdi, s'élevait à 1 601 étudiants dont 37% de sexe féminin. L'encadrement de l'ensemble des étudiants relevant de l'université Abdelmalek Essaâdi est assuré par un corps enseignant composé de 99% de compétences nationales, soit 609 enseignants dont 19% de femmes.

En outre, des cités universitaires ont été construites à Tanger et à Tétouan dans le but de créer un environnement favorable pour la



population estudiantine. C'est ainsi que 3 312 étudiants résidaient dans les dites cités en 2005-06, dont 61% de sexe féminin.

Universités	2004-05		2005-06	
	Total	Dont filles	Total	Dont filles
<b>Université Abdelmalek Essaâdi-Tétouan :</b>				
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines -Martil-	3 850	2 091	3 858	2 378
-Faculté des Sciences Juridiq.Eco. et Sociales - Tanger-	7 437	3 919	7 035	3 569
-Faculté des Sciences -Tétouan-	1 734	769	1 969	879
-Faculté des Sciences et Techniques -Tanger-	1 382	624	1 474	677
-Ecole Nat. de Commerce et de Gestion -Tanger-	719	353	744	388
-Ecole Supérieure du Roi Fahd de la Traduction -Tanger-	82	42	96	45
-Ecole Nationale des Sciences Appliquées -Tanger-	280	80	307	100
-Faculté Poly disciplinaire -Tétouan-	3 294	1 721	3 214	1 930

\*Source: Annuaire Statistique du Maroc, 2007

## Instituts supérieurs

A côté de l'université, l'enseignement supérieur dispose à Tanger de 2 instituts : l'Institut Supérieur International de Tourisme et l'Institut National de l'Action Sociale. L'effectif des étudiants inscrits dans ces 2 instituts en 2006-07 était de 751 étudiants dont 60% de sexe féminin. L'effectif des lauréats s'élevait, quant à lui, à 308 en 2005-06 sur un effectif total de 664 étudiants.

## Formation des cadres

La formation des cadres est considérée comme un levier du développement économique et social de la Nation. Son action s'étend à tous les domaines dans le but de disposer de personnel compétent.

A Tanger, on relève la présence surtout de l'enseignement pédagogique. La formation des professeurs du primaire se déroule à Tanger. L'effectif des stagiaires s'élevait, en 2006-07, à 23 dont 78% de sexe féminin. Le Centre Pédagogique Régional de Tanger, l'unique existant dans la région, qui forme les professeurs du secondaire collégial, a vu l'effectif de ses stagiaires régresser à 74 durant l'année scolaire 2006-07, alors qu'il était de 136 en 2005-06.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des jeunes et le perfectionnement de la main d'oeuvre constituent un des facteurs essentiels de la croissance, de la productivité et de la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines. La mise en valeur de celles-ci doit être justifiée par la réforme du système de formation en vue de mieux répondre aux exigences du développement et suivre les mutations technologiques et scientifiques qui révolutionnent la vie économique.

La formation professionnelle, considérée comme facteur de développement, est destinée à tous les niveaux scolaires afin d'encadrer la jeunesse pour améliorer ses compétences et faire face aux exigences du marché de l'emploi. Ainsi l'Etat a mené, et mène encore d'intenses campagnes d'information incitatives auprès des élèves du collégial et du secondaire. Ces méthodes de sensibilisation et d'incitation, ajoutées à une infrastructure d'accueil solide, sont susceptibles de donner un nouveau souffle au domaine de la formation professionnelle.

En effet, depuis la réforme de 1984, le secteur de la formation professionnelle a enregistré un net accroissement des capacités d'accueil qui s'est traduit par l'extension du réseau des établissements de formation.

Statistiques au niveau des centres de formations :

Public :

Etablissements : 19  
Capacité d'accueil : 4 734

Privé :

Etablissements : 60  
Capacité d'accueil : 2 840

\*Source : Services Provinciaux de la Formation Professionnelle.

L'effectif des stagiaires ont atteint 7 574 élèves en 2006-07 dont un tiers suit sa formation dans le privé.

Un autre élément à relever est le poids croissant de la participation féminine qui est de 43% en 2006-07. Certes, la féminisation est plus forte au niveau spécialisation (54%) et technicien (48%), mais elle n'en est pas moins au niveau technicien spécialisé et qualification où elle atteint respectivement 42% et 29%.

Selon l'année 2006-07, le personnel formateur chargé de l'encadrement dans ces centres s'est chiffré à 980 personnes dont 433 vacataires, ce qui donne un taux d'encadrement (rapport des formateurs permanents à l'effectif des stagiaires) de 1 formateur pour 15 inscrits.

## **SANTE :**

Récapitulatif de l'offre de soins disponible :

INFRASTRUCTURE PUBLIQUE						INFRASTRUCTURE PRIVEE										
Hopitaux		Etablissements de SSB				Chir. dent.	Med. C.L.	C.P.B.L		C.P.B.N.L		Cab. RX	Lab. méd.	Cab. cons.	Pharm/ dépot	Chir. dent.
Nbre	Lits	Existant		En cours				Nbre	Lits	Nbre	Lits					
		Urbain	Rural	Urbain	Rural											
6	687	19	8	1	1	9	11	12	261	4	105	7	11	260	149	73

\* Ministère de santé

Principaux indicateurs de desserte :

	Provincial	Régional	National
Nombre d'habitants par établissement de soins de santé de base	29474	14777	11826
Nombre d'habitants par cabinet de consultation privé	3061	5973	5127
Nombre d'habitants par lit hospitalier	756	863	905
Nombre d'habitants par médecin	1519	2287	1678
Nombre d'habitants par chirurgien dentiste	9705	16388	12159
Nombre d'habitants par pharmacie ou dépôt de médicaments	5341	6145	4713

\* Ministère de santé

## Offre de soins disponibles :

Municipalité et Arrondissements	Population 2004	Nom de l'établissement sanitaire	INFRASTRUCTURE PUBLIQUE						INFRASTRUCTURE PRIVEE						
			Situation			Intervention projetée	Chir. Dent.	Méd. C.L.	CP BL.	CP BNL	Cab. RX	Lab. Med.	Cab. Con.	Phar. mac.	Chir. Dent.
			Existante	Projetée	Manquante										
TANGER-MEDINA (AR)	173477	MOHAMED V	HGP(257)	HGP		PI-2007 Reconst.	3	5	9	3	7	9	168	72	53
		AL KORTOBI	HSP(105)	HSP		-									
		DUC DE TOVAR	HSP(159)	HSP		-									
		JULES COT	CSU	CSU		-									
		DRADEB	CSU	CSU		-									
		VAL FLEURY	CSU	CSU		-									
		MESNANA		CSU		-	PI-2005-Création								
		C. DIAGNOSTIC TUBERCULOSE LABO. EPIDEMIOLOGIQUE	CDTMR	CDTMR		-									
CHARF SOUANI (AR)	115839	EMSALLAH	CSU	CSU		-	1	1	2	0	0	2	85	69	18
		HAY JADID	CSU	CSU		-									
		BEN DIBANE	CSU	CSU		-									
		CENTRE DE REFERENCE	CRPF	CRPF		-									
		BRANES	CSU	CSU		-									
		BNI MAKADA	CSU	CSU		-	Reconstruction								
CHARF MGHOGHA (AR)	141987	ERRAZI (MAKADA)	HSP (55)	HSP		-	2	1	1	1	0	0	0	0	
		ROI FAHD	CSU	CSU		-									
		PLACE DES ARENES	CSU	CSU		-									
		MOZART	CSU	CSU		-									
		SOUANI	CSU	CSU		-									
BNI MAKADA (AR)	238382	BNI OURIAGHEL	CSU	CSU		-	2	0	0	0	0	0	0	0	
		EL MAJD (1) (AOUAMA)	CSU	CSU		-	PI-2007 Construction								
		JIRARI	CSU	CSU		-									
		BIR CHIFA	CSU	CSU		-									
		AL AMAL (2)	CSU	CSU		-	PI-2007 Extension								
		MOHAMED VI (BNI MAKADA)	HL(55)	HL		-									
ASSILAH (M)	28217	ASSILAH	HL(56)	HL		-	1	1	0	0	0	0	5	5	2
		MERJ BOUTAYEB	CSU	CSU		-									
		EL MARSA	CSU	CSU		-	Reconstruction								

(1) le centre de santé ALMAJD est utilisé comme siège de la délégation de santé Fahs,

(2) CSU al amal est utilisé en tant que CSU et non plus comme maison d'accouchement

\* Ministère de santé

Cercle	Caidat	Commune rurale	Population 2004			Nom de l'établissement sanitaire	INFRASTRUCTURE PUBLIQUE						INFRASTR. PRIVEE		
			Urbain	Rural	Total		Situation			Intervention projetée	Chir. Dent.	Méd. C.L.	Cab. con.	Phar./ Dépôt	Chir. dent.
							Existante	Projetée	Manquante						
*****	BOUKHALEF	BOUKHALEF	3187	15512	18699	GZENAYA	CSCA(4)	CSCA		-	0	1	1	1	0
						ZIATEN		DR		PI-2006 Construction					
ASSILAH	DAR CHAOUI	DAR CHAOUI	1424	3071	4495	DAR CHAOUI	CSCA(4)	CSCA		-	0	0	0	0	0
		AL MANZLA		3031	3031	BARR.EL HACHEF	CSC	CSC		-	0	1	0	0	0
		AZZINATE		4895	4895	ZINATE	CSC	CSC		-	0	1	0	0	0
	GHARBIA	AQUOUASS BRIECH		4132	4132	BRIECH	CSC	CSC		-	0	0	0	0	0
		LKHALOUA		12946	12946	HAD GHARBIA	CSCA(4)	CSCA		-	0	0	1	1	0
	SIDI LYAMANI	SAHEL CHAMALI		5588	5588	MEJLAOU	CSC	CSC		-	0	0	0	0	0
SIDI LYAMANI		1101	9794	10895	SIDI LYAMANI	CSCA(4)	CSCA		-	0	0	0	1	0	

\* Ministère de santé

## Répartition des lits hospitaliers par discipline et situation du plateau technique :

Répartition des lits par discipline et par hôpital :

Disciplines	HG MedV		HS Al Kortobi		HS Duc de Tover		HL Assilah		HL Mohamed VI		HS Errazi		Total Province	
	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.	Lits exist.	Lits fonct.
Cardiologie					15	15							15	15
Chirurgie	66	66					22	22	12	12			88	88
Chirurgie cardio-vasculaire														
Chirurgie infantile	30	30											30	30
Chirurgie thoracique														
Chirurgie Vasculaire														
Dermatologie			18	6									18	6
Endocrinologie					12	12							12	12
Gastro-entérologie					30	30							30	30
Gynécologie	50	43					6	6	12	12			56	49
Hématologie					12	12							12	12
Maladies infectieuses														
Médecine générale							19	19					19	19
Médecine interne					35	35							35	35
Neurologie	30	30	16	16									46	46
Neuropsychiatrie											55	55	55	55
O.R.L.			19	19									19	19
Ophthalmologie			52	27									52	27
Pédiatrie	32	32							12	12			32	32
Pneumo-phtisiologie					38	38							38	38
Réanimation chirurgicale	10	10					4	4	3	3			14	14
Réanimation médicale					15	15							15	15
Traumatologie-orthopédie	30	30											30	30
Urgences	9	9					5	5	4	4			14	14
Autres					2	2			12	12			2	2
<b>TO TAL HOPITAL</b>	<b>257</b>	<b>250</b>	<b>105</b>	<b>68</b>	<b>159</b>	<b>159</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>632</b>	<b>588</b>
<b>Statut de l'hôpital</b>	<b>SEGMA</b>		<b>SEGMA</b>		<b>SEGMA</b>		<b>R</b>		<b>SEGMA</b>		<b>R</b>			

\* Ministère de santé

## Bloc opératoire (Nombre de salles) :

Bloc	Salles	HG MedV		HS Al Kortobi		HS Duc de Tover		HL Assilah		HL Mohamed VI		HS Errazi		Total Province	
		Salles équipées	Salles non équipées	S. équip.	S. non équip.	S. équip.	S. non équip.	S. équip.	S. non équip.	S. équip.	S. non équip.	S. équip.	S. non équip.	S. équip.	S. non équip.
Central	aseptiques	5						2		2				9	
	septiques	1						2						3	
Urgences	aseptiques														
	septiques														
Maternité	aseptiques														
	septiques														
ORL	aseptiques			1										1	
	septiques														
Ophtalmologie	aseptiques			2										2	
	septiques														

\* Ministère de santé

## Radiologie :

(Nb. de salles)	Salles équipées	Salles non équipées	S.	S. non	S.	S. non	S.	S. non	S.	S. non	S.	S. non	S.	S. non
			équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.	équip.
Centrale	2		1		1		2		2				8	
Urgences														

\* Ministère de santé

## Les cliniques privées :

	Nom de la clinique	Ville	Commune urbaine ou Municipalité	Année de mise en service	Nbre de lits	Spécialités existantes								
						OBST.	CHIR.	TRAUT.	ORL.	OPHT.	CARD.	GASTRO.	MED.	AUTRES
1-/CPBL	TINGHS	TANGER	TANGER-MEDINA	1990	39	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	TANGEA TIBLA	TANGER	TANGER-MEDINA	1975	23	X	X	X	X	X	X	X		
	C.R.M	TANGER	TANGER-MEDINA	1976	26	X	X	X	X	X	X	X	X	
	AOUFI	TANGER	TANGER-MEDINA	1994	8	X								
	SIDI AMAR	TANGER	TANGER-MEDINA	1993	25	X	X			X	X	X	X	
	ITALIEN	TANGER	TANGER-MEDINA	1929	36	X	X	X	X	X	X	X	X	
	CHAFIK	TANGER	CHARF	1997	45	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	BENNIS	TANGER	CHARF	1998	15	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	VAL FLEURY	TANGER	TANGER-MEDINA	2000	24	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	ESSALAM	TANGER	CHARF	2001	20	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2-/CPBNL	IBNOU ROCHD	TANGER	TANGER-MEDINA	2006										
	CARDIOVASCULAIRE	TANGER	TANGER-MEDINA	2006										
	CNNS	TANGER	CHARF	1984	87	X	X	X	X		X	X	X	X
	MUTUALISTE	TANGER	TANGER-MEDINA	1973	18	X	X		X					
	CLINIQUE DENTAIRE	TANGER	TANGER-MEDINA	2005										X
	ESPAGNOL	TANGER	TANGER-MEDINA	2006		X	X	X	X	X	X	X	X	X

\* Ministère de santé

## Equipements lourds :

	Scanner	Appareil télé-comandé	Appareil standard	Mammographe	Appareil mobile	Amplificateur de brillance	IRM	Med. nucléaire	Accélérateur	Cobalt 60	Projecteurs	Angiographie Numérique	Echodoppler Pulse	Holter	Scintigraphie Cardiaque	App. de Dialyse	Photo. coagulat. Lazer	Lithotripteur	Simulateur	Thérapie de Contact	TOTAL
1-Secteur Public	1	3	8	1	2	1						2	2	1		10	1	1			33
2-Secteur privé à but non lucratif		1	2		1	1							1	1		9					16
3-Secteur privé à but lucratif	4	1	3	1	1	1	1					2	8	1		21	4	1			49
4- Ensemble des secteurs	5	5	13	2	4	3	1	0	0	0	0	4	11	3	0	40	5	2	0	0	98

\* Ministère de santé

## **TISSU ECONOMIQUE :**

### AGRICULTURE, FORETS ET PECHE :

Le domaine agricole est identifié spécialement à la préfecture de Tanger-Assilah dans les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA). La zone d'action de celles-ci s'étend sur l'ensemble de la Wilaya de Tanger (préfecture de Tanger-Assilah et province de Fahs Anjra), de la préfecture de M'diq-Fnideq, des provinces de Tétouan et Chefchaouen et de 5 communes rurales de la province de Larache (cercle de Larache). En d'autres termes, la zone d'influence des DPA couvre 85% de la superficie totale de la région Tanger-Tétouan. Les DPA disposent d'un ensemble de structures d'encadrement des exploitants agricoles installés dans leur zone d'intervention.

Dans la région Tanger-Tétouan, la superficie agricole utile (SAU) s'élevait en 2006 à 446 098 ha environ, représentant ainsi 39% du territoire régional. Pour la préfecture de Tanger Assilah, le total SAU est de l'ordre de 51 000 ha environ, qui distribue aux terres Melks avec 45 727 ha, terres collectives avec 1 871 ha, terres Habous avec 986 ha, terres domaniales avec 2 356 ha et terres Guich avec 18 ha.

La répartition de la SAU selon le statut juridique révèle une prépondérance des terres Melk (92%), les terres collectives n'en représentent que 3%.

Les terres irriguées s'élèvent, en 2006, dans la préfecture de Tanger-Assilah à 1 302 ha, soit 2,55% de la SAU. Eu égard aux importantes ressources en eau dont dispose la préfecture, les superficies irriguées restent encore faibles et peuvent être étendues.

La préfecture de Tanger-Assilah dispose de potentialités importantes dans le domaine de la pêche, de larges façades maritimes équipées des ports et plusieurs sites de débarquement, capables de relancer et d'activer son développement économique et social et de contribuer à la satisfaction des

besoins de la population en protéines alimentaires. La participation de la région dans l'exploitation des ressources halieutiques nationales reste cependant très faible, elle n'a pas dépassé 5,4% en 2006.

La flotte opérant dans la région est constituée de plus de 1 809 unités composées à raison de 72% de canots à rame et à moteur, 11% de palangriers et le reste se répartit entre les chalutiers et les sardiniers. Le port de Tanger vient en tête de liste quant à l'immatriculation de la flotte régionale (19% de la flotte) suivi du port de Larache (18%) et de M'diq (13%).

L'effectif des marins pêcheurs exerçant leur activité dans cette flotte est évalué à 14 077 dont 30% enregistrés dans le port de Tanger avec 4 261 selon les délégations des pêches maritimes.

La production régionale semble être largement sous estimée en raison d'une part de la non représentativité de l'Office National des Pêches au niveau de l'ensemble des sites de débarquement existant dans la région, particulièrement sa côte méditerranéenne, et d'autre part de la non exhaustivité du contrôle des apports effectués dans les ports où l'Office est établi.

Selon les statistiques disponibles, le port de Tanger constitue le principal port de pêche de la région en assurant presque la moitié des captures réalisées.

## INDUSTRIE :

De par sa position géographique privilégiée sur les deux côtes, méditerranéenne et atlantique, sa situation à proximité de l'Europe, et ses infrastructures de base, la préfecture de Tanger-Assilah se doit d'être à l'avant garde du peloton de toute la région qui joue un rôle dynamique dans l'industrialisation du pays.

En plus des avantages accordés par la charte des investissements, entrée en vigueur le 1er janvier 1996, il y a lieu de souligner l'existence d'une infrastructure adéquate et appropriée (routes, ports, aéroports, réseaux ferroviaires, zones industrielles et d'activités économiques, tourisme, loisirs...) permettant à la région de Tanger-Tétouan en général et à la préfecture de Tanger-Assilah en particulier d'être un pôle d'attraction de premier choix pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Concernant plus particulièrement les lieux d'accueil des investissements, les Pouvoirs Publics ont multiplié les efforts en vue de doter les diverses préfectures et provinces de la région de zones industrielles aménagées et équipées en mesure de répondre aux attentes des investisseurs potentiels.



En outre, Tanger bénéficie de certains avantages spécifiques à la région :

- Les avantages fiscaux comme la réduction à 50% de l'impôt sur la société et les conventions de non-double imposition.
- La proximité de l'Europe qui attire les investisseurs étrangers à la région.
- L'infrastructure existante et celle, jusqu'à présent, en chantier (les autoroutes, les voies « express », le port Tanger-Med...).
- L'aménagement des espaces d'accueil pour l'implantation de nouvelles unités industrielles nationales ou encore pour la délocalisation des grandes multinationales (Tangier Free Zone, Zone Gzenaya...).

Tous ces facteurs font de Tanger une destination privilégiée pour les investisseurs marocains et étrangers.

## Zones industrielles

Depuis le début des années 1960, les Pouvoirs Publics ont œuvré pour la dynamisation de l'économie de Tanger par la création d'une zone franche au sein du port. Installée sur une superficie de 54 670 m<sup>2</sup> (dont 45 000 m<sup>2</sup> couverts), la zone franche abrite 89 unités dont presque 40% s'occupent des activités d'import-export et 31% constituées d'établissements de confection. La zone franche offre l'emploi à 3 550 personnes dont 90% de sexe féminin.

En 1970, le feu vert a été donné pour la réalisation de la zone industrielle de la route de Tétouan. Achevée en 1975, la tranche A de cette zone s'étend sur une superficie de 138 ha et se compose actuellement de 126 lots entièrement occupés par les établissements industriels dont l'essentiel de la production est écoulé sur les marchés extérieurs. L'emploi offert par cette zone s'élève à 20 000 postes de travail.

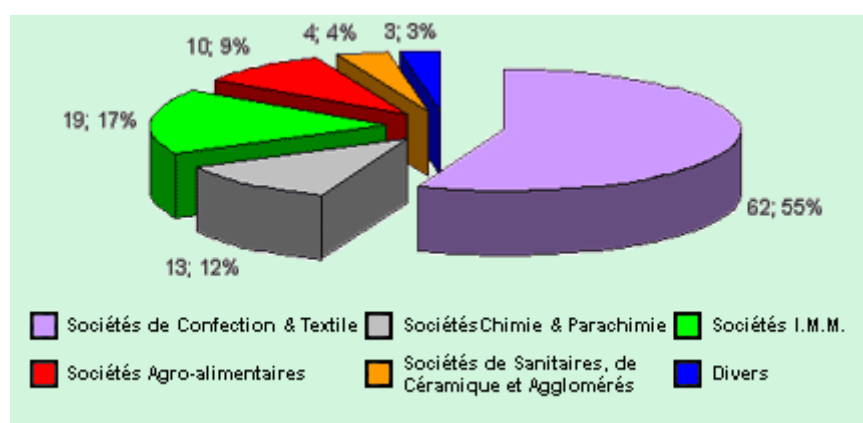
Depuis 1975, date de démarrage de la zone industrielle, l'environnement économique a fortement évolué. L'industrie marocaine est passée d'un système volontairement protégé à celui de la «déprotection» et de la concurrence ouverte. Cette mutation ne peut se faire sans un environnement socio-économique favorable. «AZIT : Association de la Zone Industrielle de Tanger » a été parmi les premières associations à comprendre le rôle que peut jouer l'accompagnement des entreprises et la mutualisation des moyens et ressources.

<b>Sociétés en fonction</b>	<b>111</b>
<b>Sociétés à l'arrêt</b>	<b>22</b>
<b>Sociétés en démarrage</b>	<b>03</b>
<b>Employés</b>	<b>± 30.000</b>
<b>Consommation journalière en eau potable</b>	<b>4.200 m3</b>
<b>Consommation électrique annuelle</b>	<b>120 GWh</b>
<b>Puissance appelée totale</b>	<b>20.000 KVA</b>
<b>Puissance installée</b>	<b>50.000 KVA</b>

#### Répartition des Sociétés de la Zone Industrielle de Tanger par secteur d'activité

Sociétés de Confection & Textile	<b>62</b>
Sociétés de Chimie & Parachimie	<b>13</b>
Sociétés I.M.M.E	<b>19</b>
Sociétés Agro-alimentaires	<b>10</b>
Sociétés de Sanitaire, de Céramique et Agglomérés	<b>04</b>
Divers	<b>03</b>
<b>Total</b>	<b>111</b>

#### Répartition par secteur d'activité des sociétés de l'AZIT



\*Source : AZIT - Association de la Zone Industrielle de Tanger

La zone a plusieurs atouts :

- Proximité du port et du centre ville de Tanger.
- Proximité des axes routiers principaux Tanger-Casablanca et Tanger-Tétouan.
- Proximité de la gare ferroviaire.
- Proximité du port Tanger-méditerranée.

La tranche B de cette zone, dénommée « AL MAJD », occupe une superficie nette de 18,5 ha et dispose de 118 lots dont les deux tiers sont déjà affectés. Cette zone est aménagée et équipée pour recevoir les

établissements industriels, essentiellement les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises de 2ème et 3ème catégories. L'emploi offert par cette zone est estimé à 43 000 postes dont 18 500 permanents.

Les Pouvoirs Publics ont également lancé en 1996 les travaux de réalisation de la zone industrielle Gzenaya. Cette zone, qui se compose de 495 lots industriels, se veut une cité de l'industrie dans toute sa diversité et avec tous ses équipements. Elle permettra ainsi l'installation de différents types d'entreprises (grandes, petites, artisanales...) et la création d'environ 35000 postes d'emplois.

Située au Province de Tanger, la Zone Industrielle Gzenaya se trouve à 8 Km de Tanger, et s'étend sur un terrain d'environ 129 hectares. Par sa situation géographique, la Z.I. Gzenaya participe amplement à la création d'un pôle industriel fort autour de l'aéroport, à l'entrée sud de Tanger.

La Z.I. Gzenaya se décompose en trois tranches avec un schéma d'orientation qui prévoit le développement vers l'est de l'habitat sous ses différentes formes autour de la zone :

Tranche I: 38 Ha  
Tranche II: 48 Ha  
Tranche III: 43 Ha

Consistance de la Zone :

Industrie: 62 Ha soit 76%.  
Habitat: 13 Ha soit 16%.  
Équipements: 6 Ha soit 8%.

Programme détaillé :

26 Lots Devanture  
272 Lots Industrie  
110 Lots petite industrie  
87 Lots artisanat  
34 Lots Immeubles en R+3  
441 Lots habitat économique R+2  
144 Lots H économique R+2 RDCH commercial  
121 lots Villas en bande  
58 Lots Équipements socioculturels et Équipements techniques

La Troisième Tranche, dont la commercialisation est prévue pour bientôt se présente comme suit :

Industrie :

111 Lots de 16,6 Ha

Habitat :

424 Lots de 6,8 Ha

252 Lots en R+2 (105m<sup>2</sup> de moyenne)

77 Lots en R+2 avec RDCH commercial (225m<sup>2</sup> de moyenne)

87 Lots villas en bande (moyenne 300m<sup>2</sup>)

8 Lots en R+3

• Équipements :

14 Lots de 3,7 Ha soit 27 Ha

A proximité de cette zone et en face de l'Aéroport International IBN BATTOUTA, sise la Zone Franche de Tanger sur une superficie totale de 345 ha, dont 300 ha de zone franche d'exportation exerçant toute activité à caractère industriel ou commercial, et 45 ha de zone logistique. Cette zone a été créée en novembre 1997 et est gérée par la société T.F.Z qui a été constituée par un consortium de sociétés privées composé des banques BMCE et BCM, de la Société Nationale d'Investissement, de la C.I.M.R et de la Compagnie Africaine d'Assurance. Cette zone, qui se veut une terre d'accueil par excellence des investisseurs, se fixe comme objectif l'installation de 1 000 unités et la création de 60 000 emplois à l'horizon de 2010.

La région a connu, en l'an 2002, le lancement des travaux de construction du complexe portuaire Tanger-Med et ses projets satellites, ce projet situé à 45 Km à l'est de Tanger et à 15 Km de l'Europe est un projet d'infrastructure intégré et s'articule autour de trois composantes principales à savoir : le port, les zones franches et les infrastructures de connexion, offrant ainsi aux investisseurs nationaux et étrangers des atouts indéniables et vise un marché de proximité de plus de 600 millions d'habitants comprenant l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord Ouest, ainsi que l'Amérique du Nord. En outre, il prévoit de générer à l'horizon de 2020 un trafic de 3 millions de conteneurs, de drainer un milliard d'Euro d'investissements privés et de créer environ 145 000 emplois.

## Zone off-shore

Soucieux de consolider sa politique d'ouverture commerciale, d'améliorer ses capacités d'exportation et de compléter le dispositif légal en cours d'instauration pour l'attrait des investissements étrangers, le Maroc a adopté des régimes préférentiels dérogeant au droit commun en ce qui

concerne le commerce extérieur, la réglementation des changes et la fiscalité.

En matière douanière, les investisseurs peuvent bénéficier d'avantages accordés par les régimes économiques en douane (RED). Ces régimes (entrepôt de stockage, entrepôt industriel franc, admission temporaire, etc....) permettent le stockage, la transformation, l'utilisation ou la circulation de marchandises en suspension ou en exonération des droits de douane, des taxes intérieures de consommation ainsi que de tous autres droits et taxes dont elles sont passibles (voir fiche sur la réglementation douanière et l'accès au marché marocain).

Les entreprises étrangères peuvent également avoir accès, sur une base géographique et sectorielle et dans le cadre d'une réglementation bien déterminée, aux avantages offerts par les régimes de zone franche d'exportation et de place financière offshore.

Ces régimes privilégiés concernent surtout, pour le moment, la région de Tanger.

Le système des places financières offshore a été institué par la loi 58-90 et mis en application par une circulaire datant de septembre 1992. Cette loi a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banque et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. Cette même loi autorise la création et la délimitation par voie réglementaire des places financières offshore dans d'autres régions du Royaume. Une distinction est effectuée entre les activités exercées par des banques offshore et les activités de gestion de portefeuille et de prise de participation exercées par des sociétés holding offshore.

Au sens de la loi, est considérée comme banque offshore, toute personne morale, sans critère de nationalité concernant ses dirigeants et ses détenteurs de capital, ayant son siège dans une place financière offshore et qui :

- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue en ces mêmes monnaies et pour son compte ou celui de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change ;

Il peut également s'agir de toute succursale créée pour l'exercice d'une ou de plusieurs missions visées ci dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place. Les banques, filiales ou succursales de banques désireuses d'exercer des activités bancaires offshore doivent demander l'agrément du Ministère des Finances, après l'avis de Bank al Maghrib (Banque du Maroc). Une réponse est délivrée dans un délai maximum de 90 jours, à compter de la date de dépôt de la demande. L'agrément de Bank al Maghrib, ne peut être octroyé que pour

la constitution de filiales ou l'installation de succursales de banques de notoriété internationale. Bank Al Maghrib s'assure par conséquent que les candidats ont l'expérience bancaire et des capacités financières nécessaires pour répondre à leurs engagements.

L'unique zone franche actuellement en service au Maroc, la TFZ (Tanger Free Zone). Son règlement intérieur a été approuvé par un arrêté conjoint du Ministère du Commerce et de l'Industrie et du Ministère de l'Economie et des Finances du 5 juin 2000 (Bulletin Officiel du 3 août 2000).

Située à proximité de l'aéroport de Tanger. Elle est gérée par la société TFZ, constituée par un consortium de sociétés privées composé des banques B.M.C.E. et B.C.M., de la Société Nationale d'Investissement, de la C.I.M.R., de la Compagnie Africaine d'Assurance, de la Royale Marocaine d'Assurances et d'Asma Invest.

Les terrains viabilisés et aménagés sont mis, après autorisation, à la disposition des investisseurs pour l'exercice d'activités exportatrices industrielles, commerciales et de service relevant des domaines suivants :

- l'agro-industrie ;
- les industries du textile et du cuir ;
- les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques ;
- les industries chimiques et parachimiques ;
- les services liés à ces activités ;
- toute activité citée dans l'arrêté conjoint du Ministère du Commerce et de l'Industrie et du ministère de l'Economie et des Finances du 5 janvier 1999.

La zone franche de Tanger comprend deux zones :

→ Une zone industrielle sous douane

Elle est composée de lots modulables entièrement équipés de 1000 à 20.000 m<sup>2</sup> et plus.

- Prix de vente des lots (indicatifs) :

de 1.000 à 2.000 m<sup>2</sup> = 40 euros/m<sup>2</sup>  
de 2.001 à 5.000 m<sup>2</sup> = 35 euros/m<sup>2</sup>  
de 5.001 à 10.000 m<sup>2</sup> = 30 euros/m<sup>2</sup>  
>10.001 m<sup>2</sup> = 27 euros /m

- Prix de vente zone bureau (800-1200 m<sup>2</sup>) :

Sous-douane = 60 euros/m<sup>2</sup>  
Hors douane = 50 euros/m<sup>2</sup>

- Possibilité de location des lots auprès d'organismes financiers
- Possibilité de leasing auprès des sociétés de leasing
- Equipements d'accompagnement : centre de gestion, bureaux équipés pour location courte durée, centre d'entreposage, restaurants d'entreprises, centre de santé.

### → Un parc logistique

Il comprend la construction d'un parc TIR (Transport International Routier) de 11 ha, d'une station service et d'un hôtel. La cession/concession du parc logistique a été attribuée au groupement comprenant le Groupe Afriquia (chef de file), TerTir (spécialiste portugais de la gestion des stations TIR), et ACCOR.

La réalisation d'une première tranche de 115 ha s'est achevée en juillet 2000. A fin décembre 2000, 135 sociétés avaient bénéficié de l'autorisation d'installation en Zone Franche de Tanger. Elles totalisaient un investissement de plus d'1,3 milliard de Dh et projetaient de créer plus de 17.650 emplois. D'après le calendrier établi, la deuxième tranche de 185 ha devrait être réalisée entre janvier 2001 et décembre 2002, et la troisième tranche a démarré en 2003.

### Activité industrielle

Le parc des unités industrielles recensées en 2006 est constitué de 716 établissements intervenant pour 9,1% dans le parc national, l'essentiel est localisé à Tanger-Assilah à hauteur de 51,3%, le reste étant inégalement partagé entre Tétouan (35.8%) Larache (7,4%), Chefchaouen (2,2%), M'diq-Fnideq (2,0%) et Fahs-Anjra (1,4%). L'effectif employé par ces établissements est estimé à 77 000 employés en 2006, soit une moyenne par établissement de 172 à Tanger-Assilah, 69 à Larache, 48 à Fahs-Anjra, 37 à Tétouan, 12 à Chefchaouen et 9 à la préfecture de M'diq Fnideq. Ainsi, la répartition des employés par secteur laisse remarquer que l'activité industrielle dans cette région est marquée par la prédominance du secteur «Textiles et Cuir » qui occupent presque 57,7% du total des employés dans l'industrie de transformation, suivi par l'«Industrie Electrique et Electronique » (14,4%), l'«Agro-alimentaire » (13,5%), la «Chimie et Parachimie » (10%) et l'«Industrie Métallique et Mécanique » (4,3%).

## Grandeurs économiques par grands secteurs, 2006 :

	Etablis	Exportat.	Product.	Investiss.	Employés	Valeur ajoutée
<b>Tanger-Assilah</b>						
Agro-alimentaire	35	258,4	1 846,3	152,2	6 866	777,9
Textile et cuir	206	3 394,1	3 952,2	298,2	38 696	1 479,2
Chimie - parachimie	70	381,3	2 174,7	258,8	4 259	683,0
Métallique - Mécanique	37	495,9	1 047,3	120,9	2 360	233,8
Electrique - Electronique	19	4 421,0	4 720,6	223,7	11 100	885,0
<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>8 950,6</b>	<b>13 741,1</b>	<b>1 053,7</b>	<b>63 281</b>	<b>4 058,9</b>

\*Source : Ministère de l'Industrie et de la Mise à Niveau de l'Economie.

Etablis.: Etablissements; Exportat.: Exportations; Product : Production ; Investiss: investissement.

## TOURISME :

La situation privilégiée de Tanger avec ses deux façades maritimes, donnant sur l'Atlantique et la Méditerranée, son enracinement dans l'histoire et sa diversité culturelle constituent des atouts majeurs pour le développement des activités touristiques.

C'est ainsi que le visiteur de Tanger a devant lui une gamme variée de choix entre des lieux naturels et des sites historiques. Ainsi, les sites les plus intéressants sont : les grottes d'Hercules, la cité Gotta, les tombeaux romains, les vestiges phéniciens et portugais d'Assilah, les côtes d'Assilah jusqu'à Ksar Sghir et les espaces naturels constitués de forêts sur les deux côtes.

Par ailleurs, la région dispose d'infrastructures de transport et d'hébergement en mesure d'attirer un grand nombre de touristes, particulièrement durant la saison estivale. En matière de transport, Tanger est reliée au reste du Royaume et à l'étranger par voies maritime, aérienne et terrestre. Concernant la voie maritime, Tanger est considérée comme principal port pour le trafic des passagers (plus de 75% des voyageurs par voie maritime). De même la région s'accapare près de 90% des voyageurs contrôlés aux postes frontaliers (Bab Sebta) après la fermeture du poste Oujda Zoudj Béghal.

On constate, en comparaisant avec les autres préfectures et provinces de la région Tanger-Tétouan, que la préfecture Tanger-Assilah préoccupe plus la moitié de la capacité hôtelière de toute la région.



Ainsi, on présente quelques statistiques au sujet de la capacité hôtelière et les nuitées touristiques au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah en comparaisant avec les autres préfectures et provinces. Dans ce cadre, on note que 70% des nuitées réalisées dans la région relèvent de la préfecture de Tanger-Assilah.

### Capacité hôtelière par provinces et préfectures

Préfectures / Provinces	Hôtels classés		Hôtels non classés		Total	
	Hôtels	Lits	Hôtels	Lits	Hôtels	Lits
Chefchaouen	6	450	35	833	41	1 283
Fahs Anjra	1	10	-	-	1	10
Larache	3	164	26	604	29	768
M'diq-Fnideq	11	2 075	7	262	18	2 337
Tanger- Assilah	50	6778	87	3 862	137	10640
Tétouan	11	1 354	55	1 665	66	3 019
<b>Région</b>	<b>82</b>	<b>10 831</b>	<b>210</b>	<b>7 226</b>	<b>292</b>	<b>18 057</b>
<b>Maroc</b>	<b>1 354</b>	<b>133 230</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
<b>Région/Maroc (%)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>

Sources : Délégations Provinciales du Tourisme  
Annuaire Statistique du Maroc, 2007

### Capacité hôtelière classée selon la catégorie

Préfectures / Provinces	Etoiles 1, 2 et 3		Etoiles 4 et 5		Autres		Total	
	Hôtels	Lits	Hôtels	Lits	Hôtels	Lits	Hôtels	Lits
Chefchaouen	5	382	1	68	-	-	6	450
Fahs Anjra	-	-	-	-	1	10	1	10
Larache	3	164	-	-	-	-	3	164
M'diq-Fnideq	7	578	3	602	1	895	11	2 075
Tanger- Assilah	28	4010	8	2080	14	688	50	6 778
Tétouan	9	571	1	152	1	631	11	1 354
<b>Région</b>	<b>52</b>	<b>5 705</b>	<b>13</b>	<b>2 902</b>	<b>17</b>	<b>2 224</b>	<b>82</b>	<b>10 831</b>
<b>Maroc</b>	<b>442</b>	<b>42 038</b>	<b>182</b>	<b>56 416</b>	<b>730</b>	<b>34 776</b>	<b>1 354</b>	<b>133 230</b>
<b>Région/Maroc (%)</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Source : Délégations Provinciales du Tourisme

Autres : V.V.T, résidences touristiques, maisons d'hôtes, motels, auberges et pensions

## Nuitées touristiques dans les hôtels classés, selon les provinces et préfectures

Préfectures / Provinces	Etoiles 1, 2 et 3	Etoiles 4 et 5	Autres	Total
Chefchaouen	16 359	13 442	-	29 801
Fahs Anjra	-	-	...	...
Larache	8 309	-	-	8 309
M'diq-Fnideq	36 337	63 514	72 805	172 656
Tanger- Assilah	478 908	277 552	23 611	780 071
Tétouan	42 139	23 479	52 339	117 957
<b>Région</b>	<b>582 052</b>	<b>377 987</b>	<b>148 755</b>	<b>1 108 794</b>
<b>Maroc</b>	<b>3 620 147</b>	<b>8 920 602</b>	<b>3 786 058</b>	<b>16 326 807</b>
<b>Région/Maroc(%)</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

Source : Délégations Provinciales du Tourisme

Autres : V.V.T, résidences touristiques, maisons d'hôtes, motels, auberges et pensions

### Le port de Tanger va se reconverter à la croisière et à la plaisance

L'Office d'exploitation des ports (ODEP) a décliné un projet en deux phases pour la reconversion du port de Tanger vers les activités de croisière et de plaisance après le transfert de son trafic passagers et de marchandises vers le futur port Tanger-Med (45 km à l'est de Tanger). Le projet de reconversion prévoit la création progressive de quatre pôles de plaisance : croisière, pêche, circuit de tourisme avec le sud de l'Espagne, et plaisance et animation. Pour ce faire, le projet prévoit de grands travaux d'extension des infrastructures du port.

Il s'agit notamment de l'extension des quais pour pouvoir recevoir les grands bateaux de croisières dépassant les 200 m. L'ODEP de Tanger dispose déjà d'un planning avec des objectifs précis.

Une première phase du projet (2006-2009) prévoit d'atteindre le chiffre de 300.000 touristes de croisières en se situant comme point de transit pour le trafic des croisières au passage du détroit.

Une deuxième phase (2010-2015) ambitionne de faire du port de Tanger une station à part entière pour le tourisme de croisières et de plaisance.

L'objectif de 600.000 croisiéristes pour cette 2-eme phase semble réalisable compte tenu de la position stratégique du port au carrefour des grandes lignes maritimes au niveau du détroit. A travers ce projet, le port de Tanger s'inscrit en acteur majeur dans la politique de développement de nouveaux produits touristiques.

Le rééquilibrage macro-économique ne doit pas toucher uniquement les secteurs, mais aussi les bases porteuses, les villes, en tenant compte de leurs atouts et de leurs vocations respectives sur le plan des fonctions (d'avantages générique à avantage spécifique) et conforter les agglomérations existantes dans leurs fonctionnalités.

Tanger : tourisme, commerce, industrie, finance, recherche développement...

Toutefois cette marche vers la métropolisation nécessite une action volontariste et le développement d'un partenariat actifs entre les différentes composantes du territoire. Ce sont les actions nécessaires pour dépasser les déficits de développement que connaît Tanger.

Ces déficits touchent entre autres, le cadre urbain qui connaît de sérieuses dégradations de ses noyaux anciens et un entassement des zones d'habitat périphériques dépourvues d'équipements. En raison de la faiblesse des moyens de financement, les collectivités publiques arrivent difficilement à rattraper les retards en terme de viabilisation et encore moins à suivre l'extension rapide des zones d'urbanisation et leur desserte.

Ces déficits concernent également les fonctions métropolitaines tant les villes sont peu dotées en grands équipements et en services supérieures aux personnes (santé, culture, loisir, éducation ...), et en services tertiaires supérieurs et grands équipements tertiaires (activités financières, conseil, ingénierie, centres d'affaires, palais des congrès ...).

Ainsi des actions impératives doivent accompagner ce processus de métropolisation. Elles visent :

- La qualification des agglomérations à travers des interventions de réhabilitation urbaine ;
- La promotion en qualité des activités économiques (amélioration de la qualité des ressources humaines à travers l'éducation et la formation) ;
- Le renforcement de l'université et la promotion de la recherche-développement ;
- Le soutien d'un tertiaire supérieur de commandement, en s'appuyant notamment sur le renforcement des activités financières off-shore.